



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025  
à 18 heures 30.

### PROCÈS-VERBAL approuvé lors du conseil municipal du 10/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

DATE CONVOCATION		
03/04/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	14
Nombre de membres présents		10 puis 9

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames : Aline BOUILOT (départ après délibération 34/2025), Isabelle BOUCLANS, Catherine BOURGEOIS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL

**Absent(e)s excusé(e)s** : Agnès BRIAND (pouvoir à Frédérick HENNING) - Virginie JURET (pouvoir à Maryse MOUGEL) - Jacques MARTIN-VERDIERE (pouvoir à Frédéric COUDOT) - Brigitte SEITZ (pouvoir à Christian KITA) - + pour la délibération 35/2025 : Aline BOUILOT (pouvoir à Isabelle BOUCLANS)

La secrétaire de séance désignée est Maryse MOUGEL

Le compte rendu du 12 mars 2025 est adopté à l'unanimité

En préambule, Dominique MAURICE souhaite informer M Le Maire de son soutien par rapport aux différentes pressions et violences verbales dont il est victime au quotidien. Il invite les autres conseillers à faire de même. Le maire le remercie pour cette prise de parole.

### ORDRE DU JOUR

#### **232025 – SUPPRESSION POSTES VACANTS**

Le maire explique qu'un point a été fait sur les postes créés et supprimés ces 15 dernières années. Et, 9 postes sont, à ce jour, vacants. Lors de la séance du CST du 1<sup>er</sup> avril, le Centre de Gestion a validé la suppression d'un poste de rédacteur principal à 35 h, de trois postes de rédacteur à 35 h, d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 h, d'un poste d'adjoint administratif à 35 h, d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 h ou à temps non complet, d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 31 h et d'un poste d'agent des services techniques à 17 h 30. Il convient d'acter par délibération la suppression de ces postes.

*Validé à l'unanimité*

#### **242025 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ÈRE CLASSE**

Le maire informe les élus qu'un agent technique doit avancer de grade à la durée d'activité. Afin de pouvoir rédiger son arrêté, il convient de créer le nouveau poste correspondant : adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps plein.

*Validé à l'unanimité*



## 252025 – TABLEAU DES EFFECTIFS

A la suite des 2 précédentes délibérations, le tableau des effectifs doit être mis à jour.

*Validé à l'unanimité*

## 262025 - VENTE BOIS – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 06/2025

Jean-Pierre COURIOL rappelle que, lors du Conseil Municipal du 19/02/2025, il a été validé la vente de bois à la société LJ Bois et Michel DAVID pour 5 €uros le stère. Or, à la rédaction de la délibération 06/2025, il a été indiqué « vente de bois de parcelles forestières » avec précision de cubage. S'agissant de bois forestiers, la commune étant assujettie à la TVA, elle devrait s'appliquer pour ces ventes. Il convient donc de modifier la délibération et indiquer « nettoyage Ile des Forges et Sauvageonne pour 5 € le stère à M Jérôme LAFAILLE et Michel DAVID »

*Validé à l'unanimité*

## 272025 – CONVENTION SDIS – AUTORISATION INSTALLATION EQUIPEMENT RADIOELECTRIQUE CPI

Le Maire explique que le SDIS a adressé à la commune une convention d'occupation à titre gratuit pour l'installation d'équipements radioélectriques dans le CPI de Pesmes. Le conseil municipal doit l'autoriser à signer cette convention

*Validé à l'unanimité*

## 282025 – VENTE PARCELLE AC 383

Le maire fait lecture du courrier reçu. Propriétaire d'un immeuble cadastré AC 355 au Hameau du Glanot dont l'alimentation en gaz est assurée par une cuve, Habitat 70 y demande l'acquisition pour 1 euro symbolique de 50m<sup>2</sup> de la parcelle communale attenante AC 383 pour pouvoir y installer la cuve à gaz dont la réglementation impose le déplacement. Habitat 70 s'engage à prendre en charge tous les frais annexes (arpentage et notariés).

*Validé à l'unanimité*

Dominique MAURICE demande si cette vente freinera la viabilisation d'un terrain proche. Le Maire assure que ce n'est pas le cas.

Christian KITA en profite pour informer les élus que le dossier sur le projet de logements d'Habitat 70 à la Croix de Valay avance enfin. En effet, de la réunion en mairie, le fermier a donné son accord verbal pour libérer le terrain. Cet accord a été acté par écrit et aucun retour n'ayant été fait, on peut considérer qu'il est validé. Par ailleurs, Habitat 70 est aussi revenu à la charge pour les terrains situés au lieu-dit « Devant Saint Roch » (Rue des Baraques). Quelques projets se sont succédés (Programme Urbanisme Partagés de la CCVG, promoteur Ages et Vie ?...) mais aucun n'a abouti. Habitat70 proposerait 8 pavillons

## 292025 – CHEQUE CADEAU

Le maire explique que, chaque année, la commune attribue 4 chèques cadeau de 30 € à tous les agents communaux pour les remercier de leur engagement. La trésorerie demande à présent une délibération pour payer les commerçants pesmois qui participent à cette opération au profit des agents en acceptant les chèques.

*Validé à l'unanimité*

## 302025 – VENTE MATERIEL

Le maire informe les élus que le délai d'affichage pour les ventes de matériel est terminé. Il rappelle qu'au précédent conseil, l'Amicale des pompiers avait déposé une demande pour l'imprimante pour l'euro symbolique et qu'il avait été décidé de faire un don.

Deux enveloppes ont été déposées semaine passée. Une pour l'imprimante et une pour le broyeur. Avant d'ouvrir les plis, le maire propose de fixer un prix plancher de retrait pour le broyeur. Il est décidé à l'unanimité de fixer 4500 €.



Le maire procède à l'ouverture des enveloppes. Les 2 demandes ont été faites par Christophe HENRIET, Maire de Bard les Pesmes.

Pour l'imprimante, il propose 150 €. Les élus souhaitent privilégier le don à la caserne des pompiers. Afin de faciliter les démarches administratives, l'imprimante sera donnée au CPI qui appartient à la commune et non à l'Amicale qui est une association.

Pour le broyeur, la proposition s'élevant à 1100 €, soit en deçà du prix de retrait, elle est refusée.

Le maire demande qu'une publication soit faite sur le site des enchères publiques.

*Validé à l'unanimité*

### **312025 – DEMANDE DE SUVENTION FNADT FNFS 2025**

Le maire fait part de la procédure qui, depuis 2023, incombe à la collectivité pour obtenir l'aide annuelle pour le fonctionnement de la France Services. Chaque année, il est nécessaire de prendre une délibération, faire un état des services rendus et de déposer un dossier dématérialisé sur une plateforme dédiée. La subvention 2025 n'est pas connue à ce jour, mais la subvention 2024 était de 40.000 € et la demande doit être faite dans ce sens. Il précise que les dotations de FS/ANTS ont augmenté car la bonification zone rurale a été ajoutée.

*Validé à l'unanimité*

### **322025 – CONVENTION PARTENARIAT DOUANE POUR BOUILLEURS DE CRU**

Le maire explique qu'un partenariat a été demandé avec les douanes et France Services afin de faciliter la réalisation des démarches administratives nécessaires à l'exercice des activités de bouilleur de cru. Une convention départementale de partenariat a été proposée en ce sens.

*Validé à l'unanimité*

Dominique MAURICE souligne que le service des Douanes n'est plus à Besançon mais à Lons-Le-Saunier et que les déclarations sont faites par voie dématérialisée. C'est assez simple. Il faut juste préciser les parcelles, le produit travaillé et les quantités réalisées.

Maryse MOUGEL précise que le sous-préfet a visité les nouveaux locaux de France Services et a évoqué le sujet. Il est très enthousiaste de ce partenariat. Il souhaiterait que cette pratique soit étendue pour le port d'armes.

Le maire profite de parler de réglementation pour informer le conseil de l'ouverture imminente du pub Le Mohéli, la demande d'autorisation d'ouverture de débit de boissons et petite restauration venant d'être déposée. Le salon de coiffure Coiffure Beauté, a, quant à lui, été repris par Look'Attitude, qui exerçait déjà derrière l'ancien cabinet médical. Cette personne avait également déjà fait une demande pour récupérer les actuels locaux de l'Arbre Sans fin pour y effectuer la vente de vêtements.

En revanche, la mairie n'a aucun retour pour le café du centre.

### **332025 – CONSULTATION VIDEOPROTECTION**

Le maire rappelle que les demandes de subvention ont déjà été déposées et il convient donc maintenant de lancer la consultation des entreprises. Deux entreprises ont été déjà trouvées, une 3<sup>ème</sup> sera également sollicitée.

*Validé à l'unanimité*

### **342025 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le maire souligne que le tableau transmis par les services fiscaux a été transmis en amont du conseil. Il propose de continuer de maintenir les taux, car les bases ont augmenté de 1.7%.



Jean-Pierre COURIOL souligne que la hausse de cette année est beaucoup moins importantes que les deux années précédentes. Le produit de ces recettes fiscales s'élèvera pour 2025 à 522.216 €

Dominique MAURICE demande si les taux n'augmentent pas encore cette année. Le maire confirme. Ils sont maintenus à 47.58 % pour les Taxes Foncières Bâties, 31.85% pour les Taxes Foncières Non Bâties et 10.36 % pour les Taxes d'Habitation sur les résidences secondaires.

*Validé à l'unanimité*

## **PRESENTATION DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025**

Isabelle BOUCLANS rappelle que le document transis est celui du budget 2024. La réunion permettant de valider les montants pour 2025 est prévue vendredi 11 avril à 18h30. Toutes les demandes reçues y seront étudiées.

### **352025 – BUDGET 2025**

Le maire présente une analyse graphique du budget. En dépense, les charges à caractère général représentent environ 22%, celles du personnel 33 % et celles de gestion courante 19%. La fiscalité locale est de loin la plus importante recette communale, les dotations en représentent les  $\frac{3}{4}$ .

Christian KITA précise que cet exposé montre combien le quotidien est géré au plus juste et pourquoi la collectivité recherche dès que possible des financements ailleurs (Europe, Région, Département...) dont elle est tributaire pour ses projets.

Le maire expose les dépenses déjà réalisées pour le projet Médiathèque Maison des Services et le prévisionnel. Il précise que les dépenses de son tableau sont présentées en HT alors que dans le budget, elles sont en TTC. Pour les subventions, la TVA n'est pas appliquée.

Il remercie Catherine BOURGEOIS et Jean-Pierre COURIOL qui étudient et élaborent chaque année le budget.

Ce dernier fait une présentation chiffrée du budget par chapitre en pointant certaines différences. Les charges d'électricité ont été augmentées car le montant réglé sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 est déjà important.

Christian KITA en profite pour faire une parenthèse concernant une étude effectuée par le SIED. L'an passé, la Maison Pour Tous a consommé environ 10000 KWh et les vestiaires/lumières du stade 18000 KWh. Le maire félicite Frédéric COUDOT d'avoir proposé l'installation en LED sur le terrain stabilisé pour faire des économies.

Jean-Pierre COURIOL reprend sa présentation budgétaire en évoquant l'augmentation de 3000 € de l'assurance, de 7000 € des dépenses locatives dues à l'installation de la France Services/APC et OT au 23 Grande Rue. Il souligne qu'il est préférable de surévaluer les dépenses et sous-estimer les recettes lors du montage du budget. Concernant les dépenses du personnel, les prévisions ont été revues à la hausse en raison de l'embauche d'un nouvel agent.

Pour les amortissements, les écritures s'équilibrent en recettes et dépenses. Jean-Pierre COURIOL rappelle que pour les subventions SIED, la durée a été fixée à 1 an.

Il explique que l'excédent d'investissement de cette année est dû à l'emprunt de 200.000 € réalisé en 2024.

Le maire précise que les recettes fiscales (taxe d'habitation) ont été moins élevées que prévues, probablement en raison du changement du type de résidence affecté aux propriétés passées de secondaires à principales. En effet, les résidences secondaires payent une taxe d'habitation.

Il propose de voter la section fonctionnement par chapitres avant de passer à la présentation de



l'investissement.  
Validé à l'unanimité

Aline BOUILLOT quitte la salle après avoir donné un pouvoir à Isabelle BOUCLANS.

Le Maire rappelle que la commune a postulé avec Villages d'Avenir dans le cadre du projet concernant les Forges. Une rencontre sera prévue en juin avec tous les acteurs. Un lien visio sera prévu.

La maire informe les élus qu'à la suite de la visite du département, l'idée des ralentisseurs devant la terrasse des Jardins Gourmands a dû être annulée. Des panneaux lumineux seront installés de part et d'autre du passage piéton existant et un parking BUS sera matérialisé. Jean-Pierre COURIOL précise que le budget prévu est de 25000 € pour la sécurisation aux entrées de la commune mais aucun devis n'est encore signé.

Le projet des abords du gymnase est aussi à revoir avec la possibilité d'avoir une aide de l'Agence de l'Eau de 70% si l'eau du toit du gymnase est récupérée hors réseaux. Il est primordial que le dossier soit assuré cette année en raison des élections en 2026 qui peuvent remettre en cause ou reporter le projet.

Le maire tient à préciser que tous les projets inscrits au budget ne seront pas obligatoirement financés car leur réalisation dépend des subventions inhérentes.

Jean-Pierre COURIOL explique qu'un emprunt court terme ou ligne de trésorerie a été inscrit pour créer des fonds en attente du retour du FCTVA.

Dominique MAURICE demande si les prêts actuels peuvent être révisés. Le maire précise que les taux sont déjà relativement bas et que plusieurs demandes sont faites à chaque fois pour emprunter au moins cher. La Banque des territoires est souvent très compétitive.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Le Maire :

Deux invitations sont arrivées pour deux inaugurations le même soir même heure : celle du gymnase et celle des pompes funèbres Magno à Dammartin-Marpain.

Christian KITA s'interroge sur le fait d'inaugurer un bâtiment non praticable par certaines associations pesmoises jusqu'alors utilisatrices ne sont pas satisfaites pour elles-mêmes. Jean-Pierre COURIOL informe les élus qu'il a été demandé, lors de la réception des travaux, les locaux pourraient continuer à être utilisés par tous, et la réponse avait été affirmative.

Isabelle BOUCLANS interroge le maire concernant cette inauguration : qui organise ? qui paye ? Il répond que l'invitation est collégiale. La CCVG et la commune invitent, donc c'est cette dernière qui gère et règle les dépenses du pot.

Les analyses de l'eau ont été effectuées comme régulièrement. L'eau est consommable, malgré un taux de désinfectant haut.

Un chat a été signalé enragé Rue de Coulances. Une procédure est en cours. Catherine BOURGEOIS explique que le propriétaire a fait les démarches pour vacciner l'animal avant de quitter la Suisse mais n'a juste pas respecté le délai d'incubation pour l'introduire en France.

Une réponse a été faite par le collège pour donner suite à la réponse du département concernant les difficultés financières de l'établissement scolaire. Il sera transmis aux élus par mail.

### - Maryse MOUGEL

Tous les jeudis, une réunion de chantier a lieu sur le site des travaux du 11 Grande Rue. Ils ont été arrêtés il y a 10 jours pendant 48 h en raison d'un danger imminent concernant l'instabilité de la structure. L'organisation de travaux en a été modifiée.

Le sous-préfet est venu à la France Services faire une visite. Il s'est dit satisfait de l'accueil au 23 grande rue dans les locaux provisoires et du projet en cours.



- Isabelle BOUCLANS

Les 2 tables retirées au stade sur demande du club ont été poncées et installées près de l'aire de jeux dans le parc Joly. L'engazonnement a également été fait.

Une 1<sup>ère</sup> mouture des panneaux pupitres proposés pour les chemins est présentée.

La réalisation de la gazette va prochainement commencer, tous les élus sont sollicités

La 2<sup>ème</sup> édition du Bike and Run au profit du Téléthon est programmée le 20/09/2025. Le concert sera avancé au moment de l'apéritif pour cette édition.

La réunion publique avec Mme CASSANI pour présenter la suite du SAUC est prévue le 7 mai à 18h30.

Pour le stade, les devis pour la signalisation ont été réalisés. Frédéric COUDOT en profite pour expliquer que le projet avec 2 poteaux supplémentaires pour l'éclairage du stabilisé a été repris. Les entreprises ont été recontactées, les devis complétés. M TOILLON a été informé des démarches.

Une marche pour Octobre Rose sera proposée.

- Aline BOUILLLOT

Le devis pour le feu d'artifice a été signé. Pour clore le mandat, une surprise est en cours de réflexion.

- Jean-Pierre COURIOL

Deux Zones réserves de pêche ont été signalées à l'Île de la Sauvageonne et des Forges. Après renseignements, la réglementation impose ce genre de pratique en amont et aval à 50 m des barrages.

- Dominique MAURICE

Les greffes effectuées par l'équipe du Jeudi aux Forges ont été saccagées intentionnellement et gratuitement. Isabelle BOUCLANS propose l'installation de panneaux informatifs. Maryse MOUGEL précise qu'à l'école, elle a déjà réalisé cette démarche avec succès.

- Frédéric COUDOT

De jeunes dealers œuvrent impunément devant le stade et à la sortie du collège. Les plus jeunes ne se sentent plus en sécurité pour accéder aux structures et pratiquer leurs sports. Des rondes de gendarmes sont-elles possibles ? Un signalement au CMS de Gray peut-il être fait pour remonter au procureur ?

Le maire explique que malheureusement ces épisodes sont cycliques, l'histoire de 2/3 ans et ensuite tout rentrera dans l'ordre car ces jeunes délinquants seront partis mais d'autres ne reviendront. La vidéoprotection apportera un mieux.

Christian KITA rappelle combien il est important que les « victimes » aillent soit en gendarmerie signaler soit éventuellement en Mairie. Pesmes va vite devenir invivable....

- Christian KITA

La signalétique avance bien. Grâce à l'aide d'Yves GUSMINI et Delphine CORBERANT.

Le jeune Willy CHHOR souhaite faire une enquête consommateurs. Une réflexion va être menée pour savoir à qui s'adresser et comment diffuser. Une rencontre a été faite avec Gy et Marnay. Ces bourgs centre ont les mêmes préoccupations (pérennité commerce et problème de stationnements) même s'ils appartiennent à 3 communautés de communes différentes.

La séance est levée à 20h21

La secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,  
Frédéric HENNING

